

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 12 / N° 3 / 13 mai 2026

Pourquoi un bulletin grand format?

Comme vous pouvez le constater, le bulletin *En mouvement*, qui tient habituellement sur deux pages, s'est allongé de plusieurs pages. Avec le lancement de Mon portail, le nouvel intranet en SharePoint, il est devenu nécessaire de publier les articles dans leur intégralité. Même si nous fournissons des liens vers l'intranet en SharePoint dans cette édition, il est possible que certaines personnes n'y aient pas encore accès si elles n'ont pas encore récupéré leur identifiant @sante.quebec.

Pour en savoir plus sur le déploiement des accès à Mon portail, consultez la nouvelle à la page 3 du bulletin.



Implantation de systèmes GPS sur l'ensemble du parc automobile

En juin 2025, nous vous informons que l'ensemble des véhicules du CISSS du Bas-Saint-Laurent relevait dorénavant du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER).

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de son parc, le CGER procède à l'implantation de dispositifs de système de localisation par satellite GPS dans l'ensemble des véhicules organisationnels.

Cette mesure vise notamment à :

- Faciliter la gestion et l'entretien du parc automobile;
- Soutenir la sécurité et la conformité des véhicules;

- Localiser en temps réel les véhicules;
- Connaître le kilométrage réel du véhicule.

L'utilisation des données de géolocalisation se fait dans le respect des règles de confidentialité en vigueur et uniquement à des fins administratives et opérationnelles. L'installation des équipements a été amorcée lors des rendez-vous liés aux changements de pneus et se poursuivra de façon graduelle au cours des prochaines semaines.

Lorsque le véhicule en est muni, une étiquette portant la

mention « Ce véhicule est muni de télémétrie » est apposée de manière visible sur le pare-brise ou le tableau de bord des véhicules. Les équipes concernées seront informées des modalités pratiques au fur et à mesure de l'implantation.

Consultez la [note de service](#).

Pour toute question ou information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer à l'adresse ci-dessous.

01 CISSSBSL DL Transport Administration

admin.transport.dl.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca

Réception des ordonnances d'imagerie médicale

La DSIPCI souhaite rappeler au personnel en soins infirmiers les lois et les règlements entourant les pratiques applicables en matière de réception des ordonnances d'examen d'imagerie médicale.

Infirmière auxiliaire – Tel que précisé par l'OIIAQ, « l'infirmière auxiliaire peut recevoir des professionnels autorisés à prescrire une ordonnance verbale ou téléphonique concernant l'administration de tous les médicaments ou traitements compris dans ses activités réservées. » En conséquence, comme l'activité de procéder à un examen d'imagerie médicale ne fait pas partie des activités réservées de l'infirmière auxiliaire, **celle-ci**

n'est pas autorisée à recevoir ou à relever une ordonnance visant la réalisation d'un examen d'imagerie médicale. Toute requête transmise au service d'imagerie médicale par l'infirmière auxiliaire doit être remplie et signée par le prescripteur.

Infirmière – Aucune loi ou règlement ne limite le type ou la nature des ordonnances qu'elle peut recevoir ou relever, incluant les ordonnances d'imagerie médicale. Elle doit toutefois s'assurer de respecter les directives indiquées dans la règle de soins infirmiers relevés d'une ordonnance et validation à effectuer après le traitement d'une ordonnance par la pharmacie (DSIPCI-

RSI-011) et/ou Réception d'une ordonnance médicale verbale ou téléphonique (DSI-RSI-010) dans le cas d'une ordonnance verbale ou téléphonique. **De ce fait, celle-ci est autorisée à recevoir, à relever et à transmettre une ordonnance visant la réalisation d'un examen d'imagerie médicale.**

La collaboration de l'ensemble du personnel est essentielle afin d'assurer des soins sécuritaires et conformes aux normes de pratique professionnelle.

Pour toute question ou précision, nous vous recommandons à la conseillère cadre en soins infirmiers de votre secteur d'activité.

Consultez la [nouvelle](#).

Vulnérabilité dans les produits Apple

Apple a publié des bulletins de sécurité qui concernent des vulnérabilités touchant plusieurs produits. Celles-ci offrent d'importantes améliorations en matière de sécurité.

Pour un iPhone appartenant au CISSS du Bas-Saint-Laurent, la DRI recommande à tous les utilisateurs qui utilisent une version vulnérable de ces produits de procéder au déploiement des mises à jour publiées. Pour ce faire, veuillez procéder comme suit en allant dans Réglages / Général / Mise à jour logicielle / Télécharger et installer.

Pour un iPad appartenant au CISSS du Bas-Saint-Laurent, les utilisateurs doivent effectuer la procédure disponible en annexe de la présente note pour installer la dernière mise à jour. Bien entendu, pour obtenir cette mise à jour, il est primordial de brancher l'appareil au réseau du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Produits vulnérables :

iOS/iPadOS : versions antérieures à 26.4.2

iOS/iPadOS : versions antérieures à 18.7.8

Référence :

<https://support.apple.com/fr-ca/100100>

Pour toute question, n'hésitez pas à entrer en contact avec le Centre de services à l'utilisateur au 1 844 400-AIDE (2433).

Veuillez consulter la [note](#).



Arrêt de fabrication – insuline régulière (Humulin R) – 100 unités/ml en fioles de 10 ml

L'insuline régulière 100 unités/ml (Humulin R^{MD}) en fioles de 10 ml ne sera plus disponible sur le marché en raison d'un arrêt de fabrication à partir de mai 2026.

Par conséquent, dès l'épuisement des inventaires, les cartouches d'insuline régulière 100 unités/ml (Humulin R^{MD}), format de 3 ml, seront utilisées comme solution de remplacement pour la préparation des perfusions d'insuline.

Rappels cliniques

- Une nouvelle cartouche doit être utilisée pour la préparation d'un soluté d'insuline destiné à une perfusion intraveineuse.
- Une cartouche entamée ne doit pas être utilisée dans un stylo.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous invitons à assurer le respect de ces modalités afin de maintenir la sécurité et la qualité des soins.

Consultez la [note de service](#).

Ordonnance collective 2020-OC-INF-02

Dans le contexte où le Jubbonti est de plus en plus prescrit dans les cas de prévention de l'ostéoporose ou dans le traitement de maladies affectant les os et que, pour le moment, cette molécule ne fait pas partie de l'ordonnance collective 2020-OC-INF-02

Initier une mesure diagnostique avant l'administration de Denosumab (Prolia^{MD}, Xgeva^{MD} ou Wyost^{MD}) ou de Biphosphonates (Aclasta^{MD} ou Zometa^{MD}) et ajuster le Zometa^{MD}, il est entendu qu'une ordonnance individuelle doit être rédigée par le médecin prescripteur pour les bilans sanguins de surveillance. L'ordonnance collective sera ajustée prochainement, mais d'ici là, nous comptons sur la collaboration des médecins lorsqu'ils seront interpellés par une infirmière à ce sujet.

Consultez la [note](#).

Informations sur l'hantavirus

À la suite de la médiatisation entourant la situation de l'hantavirus à bord d'un bateau de croisière dans l'Atlantique, plusieurs questions nous ont été adressées. Voici les informations pertinentes à ce sujet.

Qu'est-ce que l'hantavirus ?

- Il s'agit d'un groupe de virus transmis à l'homme par des rongeurs sauvages (rats, souris) via leurs excréments (urine, salive).
- La transmission interhumaine est limitée (contacts étroits qui ont pris soin d'une personne malade).
- La maladie associée à ce virus peut provoquer un syndrome cardiopulmonaire ou de l'insuffisance rénale sévère.
- Les symptômes de l'infection débutent généralement par de la fièvre, des douleurs musculaires, des maux de tête, qui progressent rapidement vers des difficultés respiratoires.
- Pour la souche Andes impliquée dans l'histoire de cas de ladite croisière, l'OMS juge actuellement le risque épidémique absolument faible.

Repérage

Le questionnaire et l'histoire de voyage doivent être documentés dès le triage à l'urgence, pour tout cas d'infection.

Cela permet d'identifier rapidement les pathogènes associés aux voyages et de mettre en place les mesures préventives nécessaires sans délai.

Précautions additionnelles

En cas de suspicion d'un cas de hantavirus, il faut appliquer des mesures de précaution additionnelles de type « aériennes-contact renforcé » :

- Placer l'usager dans une pièce à pression négative;
- Réserver une chaise d'aisance;
- Porter les bons EPI (masque N-95, blouse, protection oculaire et double paire de gants);
- Autant que possible les examens devraient être réalisés à la chambre.

Hygiène et salubrité

La désinfection de l'environnement devrait être réalisée avec le « Rescue »

après le temps de changement d'air requis.

Avis aux instances de santé publique

Comme pour la plupart des maladies liées au voyage, la Direction de la santé publique (DSPu) communique généralement avec l'équipe de soins avant l'arrivée d'un contact potentiel et précise les mesures à suivre (trajectoire, prélèvements, etc.). Toutefois, si une suspicion est soulevée par le personnel médical selon l'histoire de santé ou de voyage, l'équipe doit contacter la DSPu pour assurer le suivi.

Cette situation nous rappelle encore que la vigilance aux historiques de voyage (repérage) et la mise en place précoce de mesures préventives sont la clé.

Merci de diffuser ces informations à vos équipes.

Pour toute question, nous vous invitons à joindre l'équipe de prévention et contrôle des infections.

Consultez la [note](#).

Fin de l'accès à Copilot Chat dans Word, Excel, PowerPoint et OneNote

Depuis le 15 avril 2026, Copilot Chat n'est plus accessible dans Word, Excel, PowerPoint et OneNote pour les utilisateurs qui utilisent Copilot chat inclus dans la licence Microsoft Office de base.

Toutefois, ces utilisateurs conservent l'accès à :

- Copilot Chat dans Outlook, avec le contexte de la boîte de réception et du calendrier;

- Copilot Chat à partir de la liste des applications Microsoft 365, via l'adresse suivante : <https://m365.cloud.microsoft/chat/>

Aucun changement ne s'applique aux utilisateurs disposant de la licence Microsoft 365 Copilot.

Par ailleurs, afin de faciliter l'identification de l'expérience offerte, les libellés suivants ont été ajoutés :

- L'expérience pour les utilisateurs sans licence Microsoft 365 Copilot est marquée par « Copilot Chat (Basic) »;
- Pour les utilisateurs détenant une licence Microsoft 365 Copilot par « M365 Copilot (Premium) ».

Merci de votre bonne collaboration. Consultez la [note](#).

Traitement des demandes de climatisation : rappel

Notre organisation installe des appareils de climatisation uniquement pour les situations où il est déterminé que le local présente des conditions exceptionnelles ou que les activités qui s'y déroulent exigent certaines conditions environnementales précises et qu'aucune autre intervention n'est possible.

Ainsi, l'utilisation d'un ventilateur, l'ouverture de fenêtres, une relocalisation temporaire, le télétravail ou un réaménagement de l'horaire pour les journées

ou les semaines estivales plus chaudes sont des options qui doivent être privilégiées et il doit être démontré que celles-ci sont inefficaces et impossibles avant l'amorce de toute autre démarche. Au besoin, après analyse de la pertinence par votre gestionnaire, celui-ci devra faire une demande via le portail Internal Request en utilisant l'icône « Processus spéciaux », en sélectionnant « Demande de climatisation » à la page suivante et en documentant les raisons appuyant la demande.

Le processus explique les étapes résumées de traitement des demandes d'intervention concernant la chaleur estivale dans les locaux de nos installations.

Il va de soi que ce principe est incontournable, et ce, que l'appareil de climatisation soit acquis par l'organisation ou par un membre du personnel. Il n'est donc pas permis d'installer un appareil de climatisation personnel dans son lieu de travail.

Consultez la [note](#).

Bienvenue dans Mon portail!

Toute l'équipe du projet de modernisation de l'intranet est fière de vous accueillir sur la nouvelle plateforme SharePoint. Cette version « revampée » de l'intranet privilégie l'expérience utilisateur pour une navigation simplifiée et une recherche plus performante que jamais.

Pourquoi Mon portail est incontournable?

- Profitez d'une meilleure expérience de navigation.
- Retrouvez les notes de service et les nouvelles du CISSS en temps réel, ainsi que les bons coups de nos équipes internes.
- Toute l'info RH est facilement accessible dans l'Espace du personnel :
→ conditions de travail, avantages sociaux, carrière et développement, santé et mieux-être.
- Accédez au calendrier des dates importantes :
→ affichage de poste, date limite pour les demandes de congé, affichage des horaires, paie, date limite pour l'approbation du relevé, etc.
- Profitez d'un moteur de recherche plus rapide et performant que celui de l'ancien intranet.
- Dans la vitrine de présentation de chaque direction, retrouvez facilement l'organigramme et l'offre de service.
- En page d'accueil, cliquez sur un raccourci menant aux menus des cafétérias.

Quelques conseils pour optimiser l'exploration

1. Retrouvez toute l'information sur la navigation et la recherche dans Mon portail en consultant l'aide-mémoire ou la capsule vidéo informative disponible dans l'intranet.
2. Pour vous assurer d'avoir la version la plus à jour de Mon portail, videz régulièrement les caches de votre navigateur Edge.

• Faites Ctrl + F5.

• Ou encore cliquez sur les trois points qui apparaissent en haut à droite de la fenêtre du navigateur, sélectionnez Paramètres > Confidentialité, recherche et services > Effacer les données de navigation > Choisir les éléments à effacer > Cookies et autres données de navigation et finalement cliquez sur le bouton Effacer maintenant au bas de la fenêtre.

Intégration de certains contenus en cours

Comme vous le constaterez en naviguant au cours des prochaines semaines, l'équipe des communications est à terminer l'intégration de quelques contenus. Ces sections sont signalées par l'étiquette Page en construction. Si vous recherchez un élément particulier qui ne semble pas disponible sur Mon portail, vous pourrez toujours vous référer à l'ancien intranet qui demeure accessible et à jour jusqu'au 1^{er} juillet. Seule la section des Nouvelles en page d'accueil n'est plus mis à jour.

IMPORTANT : si vous n'avez pas accès à l'ancien intranet à partir de votre poste de travail, contactez le CSU au 1 844 400-2433. Consultez la [nouvelle](#).

Deuxième édition du mois de la reconnaissance

Sous la thématique printanière **Cultivons la reconnaissance dans la bienveillance**, nous avons le plaisir de vous informer du déroulement de la deuxième édition du mois de la reconnaissance du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

[Visionnez la vidéo et participez au concours.](#)

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier chaleureusement pour votre travail et votre dévouement, vous êtes des acteurs indispensables pour notre organisation.

Ensemble, célébrons le mois de la reconnaissance!

Mai 2026

**Cultivons la reconnaissance
dans la bienveillance**



Accès à Mon portail

Depuis le 28 avril, les membres du personnel qui ont déjà un identifiant Microsoft Office 365 @sante.quebec ou @ssss.gouv.qc.ca et qui ouvrent leur navigateur Edge ont directement accès au nouvel intranet appelé **Mon portail**.

Quant aux utilisateurs qui n'ont pas d'identifiant @sante.quebec ou @ssss.gouv.qc.ca, ils recevront leur identifiant entre le 28 avril et le 8 juin 2026 selon la séquence suivante :

RLS	Date de déploiement
La Mitis	28 avril
Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques et Témiscouata	11 mai
La Matanie et La Matapédia	1 ^{er} juin
Rimouski-Neigette	8 juin

Comment obtenir son identifiant @sante.quebec

Dès le 28 avril, à partir d'un ordinateur à session partagée à l'intérieur d'une installation du CISSS, ouvrez le navigateur Edge.

La page suivante s'ouvrira :

Suivez les indications de l'option 1 pour obtenir vos informations de connexion.

IMPORTANT

Jusqu'au 1^{er} juillet, la page de connexion ci-dessus continuera de s'afficher sur les postes à session partagée afin de permettre à tous les utilisateurs d'obtenir leur identifiant @sante.quebec. Les utilisateurs ayant déjà leurs informations de connexion pourront choisir l'option 2.

Les applications cliniques et administratives sont facilement accessibles dans le dossier **Liens ajouté sur tous les bureaux de tous les postes informatiques du CISSS du Bas-Saint-Laurent**.

Durant la période de transition jusqu'au 1^{er} juillet, la plateforme de l'ancien intranet sera toujours accessible afin de maintenir l'accès à l'information organisationnelle pour toute la communauté.

Tous les nouveaux utilisateurs doivent tenter de se connecter à Mon portail d'ici le 30 juin prochain, car l'ancienne plateforme de l'intranet sera abandonnée à compter du 1^{er} juillet.

Des promoteurs et promotrices du nouvel intranet seront disponibles dans les RLS pour accompagner les nouveaux utilisateurs au besoin.

Distribution des cartes SIM et transfert de ligne

Dans le cadre du changement de fournisseur de forfait mobile de Telus Mobilité à Bell Mobilité, toutes les cartes SIM appartenant au CISSS du Bas-Saint-Laurent devront obligatoirement être remplacées et les lignes de télécommunication seront transférées.

MRC de Rivière-du-Loup

Transfert de ligne

Le 19 mai 2026, en avant-midi, lorsque la ligne de Telus Mobilité ne sera plus fonctionnelle sur votre appareil, vous devrez remplacer votre carte SIM.

MRC de La Matapédia

Transfert de ligne

Le 25 mai 2026, en avant-midi, lorsque la ligne de Telus Mobilité ne sera plus fonctionnelle sur votre appareil, vous devrez remplacer votre carte SIM.

Distribution des cartes SIM 11 et 12 mai

- Hôpital d'Amqui
- Local C3-324-4
- De 9 h à midi et de 13 h à 15 h 30

13 mai | À la réception, aux heures ouvrables, des installations suivantes :

- CHSLD Marie-Anne-Ouellet (Lac-au-Saumon)
- CLSC de Causapscal
- CLSC de Sayabec

MRC de La Matanie

Transfert de ligne

Le 25 mai 2026, en avant-midi, lorsque la ligne de Telus Mobilité ne sera plus fonctionnelle sur votre appareil, vous devrez remplacer votre carte SIM.

Distribution des cartes SIM 13 et 14 mai

- Hôpital de Matane
- Local 3214
- De 9 h à midi et de 13 h à 15 h 30

15 mai | À la réception, aux heures ouvrables, des installations suivantes :

- CHSLD de Matane
- CLSC de Matane
- CLSC Les Méchins

À partir des dates mentionnées ci-dessus pour chacune des MRC, si vous n'avez pas remplacé la carte SIM, la ligne de Telus Mobilité ne sera plus fonctionnelle, **excluant le personnel de la DALI et de la DRI-GBM***.

À qui cela s'adresse : à tous les utilisateurs des MRC mentionnées ci-dessus d'appareils de télécommunication (cellulaires, tablettes, etc.), **excluant le personnel de la DALI et de DRI-GBM***.

Apportez votre appareil :

- Téléphone cellulaire (iPhone, Samsung) appartenant au CISSS du Bas-Saint-Laurent
- Borne Wi-Fi (MIFI)
- Tablette (Android et iOS)
- Ordinateur portable muni d'une carte SIM appartenant au CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vous pouvez aussi mandater une autre personne pour venir récupérer la carte SIM en votre nom. Ces informations seront obligatoirement requises :

- Nom et prénom de l'utilisateur de l'appareil
- Matricule de l'employé
- Numéro du cellulaire

Requête Octopus

Vous pouvez effectuer une [requête Octopus](#) si vous êtes concernés par l'une de ces situations :

- Vous travaillez à l'extérieur de la région du Bas-Saint-Laurent
- Vous êtes absent lors de la distribution des cartes SIM

Informations utiles :

- [Aide-mémoire pour le remplacement de la carte SIM](#);
- [Aide-mémoire pour le transfert de la liste de contacts \(appareil Android seulement\)](#);

Remplacement obligatoire CARTE SIM



Rivière-du-Loup La Matapédia La Matanie

- Cette transition de prestataire de service n'aura aucun impact sur votre forfait mobile et ne concerne pas le rehaussement ou le changement de l'appareil;
- Si vous avez reçu un texto de la part de Telus Mobilité concernant le transfert de fournisseur, ignorez ce message;
- Les réductions offertes par [Telus](#) aux employés, concernant vos appareils personnels, sont maintenues.

Vous avez des questions?

Visitez notre [Foire aux questions](#) ou contactez le Centre de service à l'utilisateur (CSU) : 1 844 400-2433, option 4 et option 2.

*DALI et DRI-GBM : Vous serez bientôt informés de la date de migration qui aura lieu au mois de mai.

Fonds de soutien à la recherche – Lauréats 2026

Nous avons le plaisir de dévoiler les lauréats de l'édition 2025 du Fonds de soutien à la recherche du CISSS du Bas-Saint-Laurent. À la suite de l'appel de projets lancé à l'automne dernier, trois initiatives prometteuses, susceptibles d'améliorer les soins, les services et les pratiques au sein de notre organisation, ont été retenues. Chacun des projets sélectionnés bénéficie d'une bourse de 10 000 \$ afin de soutenir sa réalisation.

Rappelons que le fonds de soutien aux projets de recherche vise à encourager le développement de projets issus du terrain, en réponse aux enjeux liés à l'organisation et à la prestation des soins et des services. Il permet de soutenir concrètement des initiatives conçues par et pour le CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Liste des projets financés :

- *Évaluation des impacts de l'implantation d'une offre de soins pharmaceutiques dans un programme spécialisé en premier épisode psychotique : le pharmacien comme vecteur de changement au sein d'une pratique innovante*, par Émilien Fournier, pharmacien et clinicien-chercheur associé au CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- *Surmonter les barrières géographiques : efficacité d'un programme de marche structuré à domicile en milieu rural pour la claudication intermittente*, par le Dr François Caron, médecin interniste et clinicien-chercheur régulier au CISSS du Bas-Saint-Laurent;
- *Facteurs de risques de chutes avec et sans conséquences graves chez les aînés au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches*, par Samuel

St-Amour, professeur agrégé au Département des sciences de la santé de l'Université du Québec à Rimouski et chercheur associé au CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Ces projets témoignent de l'engagement et de la créativité de nos équipes à faire progresser les connaissances et à innover pour mieux répondre aux besoins de la population. Cette initiative, rendue possible grâce à la précieuse contribution de nos fondations partenaires – la Fondation Santé Rimouski, la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, la Fondation Santé Mitis et la Fondation Action-Santé de la Matapédia – reflète le dynamisme de notre milieu.

Ensemble, faisons avancer la recherche d'ici!

Consultez la [nouvelle](#).

Développement durable

À vélo en toute sécurité : adoptons les bons réflexes

Dans le cadre du mois du vélo, le CISSS du Bas-Saint-Laurent vous invite à faire de la sécurité une priorité lors de vos déplacements. Que vous soyez cycliste occasionnel ou régulier, quelques bonnes pratiques simples permettent de rouler en toute confiance... et de mieux partager la route avec les autres usagers. Voir la [nouvelle](#).

Pour plus d'information : dd.ciSSSbsl@ssss.gouv.qc.ca



Parlons SANTÉ QUÉBEC

Répondez au questionnaire Parlons Santé Québec

Santé Québec, en collaboration avec Le Pôle santé HEC Montréal, mène une démarche diagnostique visant à mieux comprendre l'expérience des employés et gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Répondez à un questionnaire d'une durée estimée de 12 à 14 minutes.

[Lien vers le questionnaire :](#)



À quoi ça sert?

Vos réponses permettent :

- de dresser un portrait clair de l'expérience employé;
- d'identifier des priorités d'action fondées sur des données réelles;
- de suivre l'évolution de l'expérience dans le temps et dans l'ensemble du réseau;
- de soutenir des actions concrètes pour améliorer les pratiques et les milieux de travail.

Votre participation est essentielle pour faire entendre votre expérience et contribuer à des solutions porteuses pour

l'ensemble du réseau. Vos réponses ne seront pas perdues si vous êtes interrompu. Elles vous seront accessibles si vous utilisez le même appareil.

Nous souhaitons nous appuyer sur ces résultats pour mieux soutenir les équipes, éclairer nos décisions et contribuer à améliorer concrètement le quotidien des employés et des gestionnaires.

Ce questionnaire est le premier d'une série qui sera envoyé de façon récurrente pour les trois prochaines années. Vous devrez inscrire votre matricule au début du questionnaire afin de permettre le jumelage

confidentiel des réponses au fil du temps.

Confidentialité

Toutes les données recueillies sont strictement confidentielles. Seule l'équipe de recherche du Pôle Santé HEC Montréal, liée par des engagements formels de confidentialité, pourra y accéder. Les résultats communiqués à Santé Québec et aux établissements seront agrégés et dépersonnalisés, sans possibilité d'identifier les personnes participantes.

Consultez la [nouvelle](#).

Cap sur la visite d'agrément : on s'y prépare ensemble!

Du 26 au 30 octobre prochains, les visiteurs d'Agrément Canada viendront apprécier le travail effectué dans les secteurs de la santé physique et des services généraux. Appuyées par l'ensemble de l'organisation, la DSH, la DSPLOSA, OPTILAB, la DPJ-PJe, la DPSMD ainsi que l'équipe de sécurité civile sont pleinement mobilisées dans cette démarche d'amélioration.

Les équipes concernées participent activement à l'évaluation de leurs façons de faire à la lumière des meilleures pratiques reconnues, de même qu'à la mise en œuvre de leur plan d'amélioration. Coordonnés par les responsables d'agrément de chacune de ces directions, ces efforts collectifs contribuent déjà à rehausser la qualité des soins et services offerts aux usagers.

Au cours des prochains mois, le déploiement et la consolidation de ces pratiques se poursuivront. La réalisation d'audits permettra de valider, sur le terrain, la conformité des façons de faire

aux pratiques attendues, en vue de les améliorer.

Des collaborations essentielles

Outre les directions visitées, la préparation de cette étape importante nécessite l'implication de plusieurs acteurs de notre organisation. Les porteurs de POR, l'équipe d'amélioration continue de la DQEPERI ainsi que les directions administratives et cliniques collaborent à faire valoir le travail effectué au sein des secteurs visités.

Un levier de qualité

La démarche d'agrément s'inscrit dans un processus continu, dont la visite représente un moment clé pour se mobiliser autour d'un objectif commun : offrir des soins et des services sécuritaires, humains et de qualité. Elle permet de reconnaître nos forces, d'identifier des occasions d'amélioration et de poursuivre l'évolution de nos pratiques, en collaboration avec les usagers et leurs proches, les membres du personnel, les médecins et les gestionnaires.

Cette visite est surtout une occasion de mettre en valeur l'engagement et le professionnalisme de nos équipes. Chaque jour, par leurs actions, elles améliorent concrètement la vie des usagers et contribuent activement à répondre aux besoins de notre population. Consulter la [note](#) de service.

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur l'agrément ? Nous vous invitons à consulter la section [Agrément](#) de l'intranet.



Avis de recherche - Superviseurs de stage EXPLORÉA

L'équipe du Service de l'enseignement est à la recherche de superviseurs pour les stages en audiologie, ergothérapie, physiothérapie et orthophonie de l'Université Laval pour l'automne 2026 et l'hiver 2027! Ces stages s'inscriront dans le projet de stages en réadaptation en région ExploRÉA.

Toute personne intéressée ou qui aimerait recommander cette personne est priée de communiquer par courriel avec Éléna Leclerc : elena.leclerc@sante.quebec | Date limite : le 12 juin 2026.

Votre collaboration est incontournable afin d'offrir un maximum de possibilités de stage aux étudiants !

Merci de partager l'information aux audiologistes, ergothérapeutes, orthophonistes et physiothérapeutes de votre équipe!

Consultez l'[avis de recherche](#).

Info-maltraitance - Édition d'avril 2026

La DQEPERI est heureuse de vous présenter l'édition d'avril 2026 de l'[Info-maltraitance](#).

Modernisation de la santé et sécurité du travail

Dans le cadre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST), le CISSS du Bas-Saint-Laurent met en place de nouvelles pratiques afin de renforcer la prévention en santé et sécurité du travail (SST) et de favoriser la participation des membres du personnel.

Au cours des prochaines semaines, les accréditations syndicales mèneront des activités de recrutement pour les rôles de représentantes et représentants des travailleuses et des travailleurs (RT-SST), appelés à siéger sur les comités de santé et de sécurité (CSS), ainsi que de représentantes et représentants en santé et sécurité (RSS).

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec leur accréditation syndicale ou consulter le [site Internet du CISSS du Bas-Saint-Laurent](#) pour plus d'information.

Dates importantes

- 25 mai au 5 juin : mise en candidature
- 8 au 19 juin : élections (FIQ, SCFP, CSN)
- 10 au 19 juin : élections (APTS)
- Semaine du 22 juin : assemblées et élections RSS

Consultez la [note](#) de service à cet effet.



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec

Rappel aux équipes du Kamouraska – Remplacement des pompes à perfusion

Le personnel concerné du Kamouraska est invité à planifier les prochaines étapes liées au projet de remplacement des pompes à perfusion, prévu les **26 et 27 mai 2026**.

Nous vous rappelons les dates importantes :

- **Capsules de formation ENA**
Les capsules sont disponibles depuis le 4 mai. Vous avez jusqu'au 15 mai pour les suivre. Merci de prévoir le temps requis à votre agenda.

- **Formation pratique en présentiel**
La formation, offerte par B. Braun, se déroulera les 19, 20, 21, 22 et 25 mai 2026 à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

Pour connaître votre séquence de passage, veuillez communiquer avec votre gestionnaire.

Votre participation aux formations est **obligatoire** afin d'assurer une utilisation

sécuritaire des nouveaux équipements.



Rappel : application de la Loi sur la fête nationale

En vertu de l'application de la Loi sur la fête nationale qui, cette année, est le mercredi 24 juin, le jour férié et chômé en raison de la fête nationale variera selon que l'employé doit ou non travailler le 24 juin.

Employé à temps complet devant travailler le mercredi 24 juin

Lorsqu'une personne salariée doit travailler le mercredi 24 juin, l'employeur peut choisir l'une des options suivantes :

1. Accorder un congé compensatoire le jour ouvrable précédent ou suivant le 24 juin.
2. Verser l'indemnité prévue à l'article 4 de la Loi.

Suivant le nouveau jugement du CPNSSS, le jour ouvrable du service précédent ou suivant le 24 juin est maintenant relié à l'horaire du service et non à

l'horaire de l'employé, soit le 23 ou le 25 juin.

Le congé du 24 juin ou le congé compensatoire ne peuvent pas être reportés à une autre date, même avec une entente avec l'employé, et ce, en vertu de la Loi sur la fête nationale.

Ce congé ne peut en aucun temps être mis en banque.

Vous avez la possibilité de modifier les horaires de travail de votre personnel détenant le statut de temps complet afin de répartir la prise de ce jour férié et, par le fait même, de mieux équilibrer vos effectifs qui doivent être remplacés et d'éviter une trop grande pression sur le remplacement de cette main-d'œuvre.

Aussi, afin d'assurer l'accessibilité aux services, l'employeur qui fait face à une rareté de main-d'œuvre, pendant

cette période, peut également décider de **verser à une personne salariée l'indemnité prévue par la Loi, plutôt que de lui accorder un congé compensatoire.**

Employé ayant le statut de temps partiel

Tous les employés détenant le statut de temps partiel, qu'ils doivent ou non travailler le 24 juin, auront droit à une indemnité égale à 1/20 du salaire gagné au cours des 4 semaines complètes de paie précédant la semaine du 24 juin, sans tenir compte des heures supplémentaires. Cette indemnité sera versée sur une paie ultérieure. **Dans le cas où ils doivent travailler le 24 juin, vous n'avez pas à leur accorder un congé compensatoire le jour ouvrable précédant ou suivant le 24 juin.**

Pour tout les détails, consulter la [note](#) de service.

Voici un tableau résumé pour chacune des situations :

UT	MERCREDI 24 JUIN 2026	CONGÉ/INDEMNITÉ
Temps complet	La personne salariée est prévue à l'horaire.	Congé le 23, le 24 ou le 25 juin ou indemnité
Temps complet	La personne salariée n'est pas prévue à l'horaire	Congé le 23 ou le 25 juin ou indemnité
Temps complet	La personne salariée est en congé annuel.	Congé le 24 juin
Temps partiel	La personne salariée est prévue à l'horaire.	Indemnité ou un congé le 23, le 24 ou le 25 juin
Temps partiel	La personne salariée n'est pas prévue à l'horaire.	Indemnité ou un congé le 23 ou le 25 juin
Temps partiel	La personne salariée est en congé annuel.	Congé le 24 juin

En terminant, nous vous rappelons que tout employé qui doit effectuer du temps

supplémentaire le mercredi 24 juin sera rémunéré en conformité avec les dispositions nationales

des différentes conventions collectives.